

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL

A REMETTRE OBLIGATOIREMENT A L'ARBITRE

ATTENTION TRES IMPORTANT

A partir du 3^{ème} tour Coupe de France

ATTENTION MODIFICATIONS A PARTIR DU 3EME TOUR

- A compter du 3^o tour, les remplacements multiples sont formellement interdits.
- 3 remplacements par équipe
- Les remplaçants doivent être inscrits obligatoirement avant le coup d'envoi de la rencontre (licence ou pièce d'identité obligatoire, présence facultative).

Les frais de déplacement et l'indemnité de préparation des arbitres ne doivent plus être réglés par le club. Ils le seront par la ligue qui les répercutera ensuite après péréquation au club recevant. **Les arbitres ne perçoivent plus aucune somme le jour de la rencontre** (nouveau dispositif identique aux championnats régionaux).

La FMI doit être utilisées à compter du 3^{ème} tour (transmission dès dimanche soir).

LICENCES DEMATERIALISEES (Application stricte du document DTA - Section des Lois du Jeu).

Il n'y a plus de licences papier (c'est une révolution par rapport à ce que vous avez appris).

Les licences peuvent être présentées :

- soit **sur la tablette** dans le cas de l'utilisation de la **FMI**
- soit sur un smartphone ou une tablette avec l'application FOOTCLUBS COMPAGNON exclusivement,
- soit avec l'édition papier d'un listing des licences sur Footclubs (voir procédure « [comment imprimer le listing de ses licenciés ?](#) ». Dans ce cas le listing est conservé par l'arbitre qui le transmet dans les 24h00 pour vérification à la LAuRAFoot (de préférence scanné ou photographié par mail à competitions@laurafoot.fff.fr , sinon par courrier même si aucune réserve n'est déposée),
- soit le joueur présente une pièce d'identité et un certificat médical (application de la réglementation comme avant).

RAPPELS

- Coupe de France : prolongations 2 x 15 minutes en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire puis en cas de nouvelle égalité épreuve des tirs au but.
- Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match dès le premier tour.
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11 et les remplaçants de 12 à 16 (joueurs de champ ou gardien de but au choix des équipes). Toutefois, il ne peut être procédé qu'au remplacement de 3 joueurs par équipe au cours de la partie.
- Réserve sur qualification (identité, certificat médical,...) : la conserver et la retourner à la Ligue quel que soit le résultat. Prendre connaissance du document *DTA – Section Lois du jeu – Vérification des identités des joueurs*.

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE FOOTBALL



EPREUVE DES TIRS AU BUT – PROCEDURE

Avant le début des tirs au but

- À moins que d'autres éléments ne doivent être pris en compte (état du terrain, sécurité, etc. auquel cas c'est l'arbitre qui choisit le but), **l'arbitre tire à pile ou face pour décider le but sur lequel les tirs seront exécutés**, décision sur laquelle il n'est possible de revenir que pour des raisons de sécurité ou si le but ou la surface de jeu devient inutilisable.
- L'arbitre **tire ensuite une deuxième fois à pile ou face** : l'équipe favorisée par le sort choisira de tirer en premier ou en deuxième.
- À l'exception d'un remplaçant pour un gardien de but qui n'est pas en mesure de continuer, **seuls les joueurs présents sur le terrain ou temporairement sortis du terrain** (pour cause de blessure, changement d'équipement, etc.) **au terme du match sont autorisés à participer aux tirs au but**.
- Chaque équipe est chargée de choisir, parmi les joueurs autorisés, l'ordre dans lequel ils participeront aux tirs au but. L'arbitre n'est pas informé de l'ordre.
- Si, à la fin du match et avant ou pendant les tirs au but, une équipe se retrouve en supériorité numérique, elle devra réduire le nombre de ses joueurs autorisés afin d'être à égalité avec ses adversaires, et informer l'arbitre du nom et du numéro de chaque joueur retiré. À l'exception des cas présentés ci-après, tout joueur retiré ne peut participer aux tirs au but.
- Un gardien de but n'étant plus en mesure de continuer avant ou pendant les tirs au but peut être remplacé par un joueur ayant été retiré pour mettre le nombre de tireurs à égalité ou, si son équipe n'a pas déjà épuisé le nombre maximum de remplacements autorisés, par un remplaçant désigné comme tel. Le gardien remplacé ne pourra plus participer aux tirs au but ni exécuter de tir.

CLUBS

La FMI doit être transmise dès le dimanche soir.

ARBITRES

Les arbitres doivent faire parvenir leurs rapports disciplinaires ou autres A LA LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES (et non au District) dans les 48 h suivant la rencontre OBLIGATOIREMENT PAR MAIL à : competitions@laurafoot.fff.fr